

7  
I

PETITE COLLECTION AMÉRICAINE

---

# LE PLUS GRAVE PROBLÈME INTERNATIONAL DE L'AMÉRIQUE LATINE

## SOMMAIRE :

|                              |  |    |
|------------------------------|--|----|
| PÉREZCE .....                | L'Allemagne contre la France au Pacifique .....                    | 5  |
| E. MONTARBOYES .....         | La question de Tucumán et Arica devant le Congrès de la Paix ..... | 13 |
| F. DE HOFFMANN-CHRISTO ..... | Le Conflit du Pacifique et l'après-guerre .....                    | 21 |
| AVELINO APAMAYO .....        | Le Conflit du Pacifique devant le Congrès de la Paix .....         | 45 |
| Paris-Mili .....             | Pérou et Chili devant la Conférence .....                          | 51 |

PARIS

1919

67 74



# LE PLUS GRAVE PROBLÈME INTERNATIONAL DE L'AMÉRIQUE LATINE

---

SOMMAIRE :

|                         |   |    |
|-------------------------|---|----|
| PRÉFACE.....            | L'Allemagne contre la France au<br>Pacifique.....                 | 5  |
| E. MONTARROYGS.....     | La question de Tacna et Arica<br>devant le Congrès de la Paix.... | 13 |
| F. DE HOMEM-CHRISTO.    | Le Conflit du Pacifique et l'après-<br>guerre.....                | 21 |
| AVELINO ARAMAYO.....    | Le Conflit du Pacifique devant le<br>Congrès de la Paix.....      | 45 |
| <i>Paris-Midi</i> ..... | Pérou et Chili devant la Conférence.                              | 51 |

---

PARIS

—  
1919

*PRÉFACE*

L'Allemagne contre la France au Pacifique

## *Préface*

### L'Allemagne contre la France au Pacifique

### La vraie signification de la guerre de 1879

#### I

Ces jours derniers M. le Ministre du Chili en France, a essayé de prouver avec un zèle patriotique des plus louables et en ayant recours à des documents « secrets » émanant de la Chancellerie de Lima — mais dont il ne nous garantit pas l'authenticité — que le Pérou et la Bolivie avaient conclu une alliance « offensive et défensive » contre le Chili afin d'écraser cette dernière nation. Les allégations de M. Ibañez, par une étrange coïncidence, ont été publiées en même temps que celles où le kronprinz prétend démontrer que la « grande guerre » fut provoquée par le roi Edouard VII qui aurait prétendu encercler l'Allemagne pour l'écraser ensuite. Et M. le Ministre du Chili oublie, dans son ardent plaidoyer, une chose qui, d'ordinaire, a une certaine importance parmi les gens qui se consacrent aux études historiques : les dates. En effet, le traité d'alliance entre le Pérou et la Bolivie et les documents indiqués par le représentant diplomatique du Gouvernement de Santiago portent des dates qui ne sont pas postérieures au 6 août 1873. Et c'est exactement un an plus tard, comme conséquence sans doute de la machination diabolique ourdie par les Chancelleries de Lima et de La Paz, que les plénipotentiaires chilien et bolivien signèrent le traité d'août 1874 par lequel la Bolivie cédait au Chili tout le riche et vaste territoire compris entre les parallèles 25° et 24° et lui faisait d'importantes concessions d'ordre fiscal. Il y a plus

encore ; dans le traité complémentaire signé en 1875 par les mêmes Chancelleries de La Paz et de Santiago, on lit :

« Article 2. — Toutes les questions auxquelles donnerait lieu l'interprétation et l'exécution du traité du 6 août 1874 devront être soumises à l'arbitrage. »

C'est le cas de s'écrier : heureux les peuples à qui les conspirations et les haines de leurs ennemis rapportent de pareils bénéfices !

## II

Ce que M. le Ministre du Chili ne nous a point dit non plus, peut-être parce qu'il l'ignore, c'est que la guerre du Pacifique en 1879, plus qu'une guerre entre son pays et le Pérou fut une guerre de l'Allemagne contre la France.

Ainsi que vient de nous le rappeler un de nos collègues parisiens, depuis l'année 1841 l'économiste allemand List se chargea de recommander, à ceux de ses compatriotes qui se trouvaient à l'étroit dans la « Germania mater », la colonisation de l'Amérique latine, « peuplée de races sans énergie morale suffisante pour organiser des Gouvernements réguliers et stables et qui attendait tout de l'émigration européenne. »

Les aimables Teutons ne firent point fi de cette recommandation désintéressée. On ne vit guère de pays latino-américain qui ne reçut des contingents plus ou moins nombreux de ces visiteurs aux cheveux blonds et aux épaisses lunettes. Mais l'accueil ne fut point partout également cordial. Au Venezuela, en Colombie, dans l'Equateur, au Pérou, on les reçut avec froideur, presque avec hostilité.

Au Chili, en revanche, ils arrivèrent comme chez eux et purent s'installer sans encombre dès le premier jour. Il n'y avait pas de quoi s'en étonner. Un distingué ethnologue, le Dr Palacios, a écrit dans son livre *Raza Chilena* :

« La race chilienne n'est pas latine. Le mélange de notre sang araucan avec le sang germanique a été de tout temps, depuis O'Higgins, Mackenna, Miller, O'Brien, etc. jusqu'à Mac Iver, Walker, Lynch, Boenen, Thomson, König, Williams, Tupper, Clark, Holley, etc., une sûre recommandation pour arriver aux plus hautes situations dans notre patrie, quel que soit le champ dans lequel on

exerce son activité. Il y a eu au Chili tel Sénat qui a compté 25 % de noms de famille germaniques... Au contraire la colonie de race latine ou méditerranéenne, quoique déjà nombreuse, n'a produit, dans son croisement avec la race chilienne que très peu d'hommes d'élite. Et cela parce que le Chilien de pure souche n'a pas de sang latin dans les veines. »

Aussitôt que l'Allemagne eut assuré sa victoire sur la France dans les champs de bataille d'Europe et qu'elle lui eut fait signer le traité de Francfort, elle se prépara à lui livrer une seconde guerre dans l'Amérique latine, afin d'empêcher qu'elle continuât à y exercer son hégémonie économique, commerciale et intellectuelle. Quelle était la plus puissante citadelle de cette hégémonie ? Sans aucun doute le Pérou. Pays de grande étendue territoriale (un million huit cent mille kilomètres carrés) d'une richesse minière et agricole sans bornes, avec des ports de mer distants de Panama de trois jours de navigation, il avait servi de base et de théâtre à la bienfaisante activité de la France et de ses fils depuis des temps reculés. Les noms de famille français, contrairement à ce qui se produisait au Chili, occupaient le premier rang dans les multiples champs de l'activité nationale, brillante et féconde depuis le début de l'indépendance. Il nous faudrait des pages entières pour les citer tous (1).

La source de richesse fiscale la mieux garantie et la plus abondante du Pérou — les dépôts de guano — était, on peut le dire, sous l'administration de Français : la maison consignataire de sa vente à l'étranger était la firme Dreyfus frères, de Paris. Le port du Callao, le premier de la République et le plus important de la côte occidentale de l'Amérique du Sud, se trouvait aussi, virtuellement, aux mains de Français : son quai et sa darse devaient être

---

(1) Nous rappellerons parmi eux, et dans l'ordre alphabétique, ceux d'Archimbaud, Aubry, Beauséjour, Bonnemaïson, Boudat, Borda, Cavallié, Chapellier, Charpentier, Courret, Couturier, Courteaux, Combes, Dancuart, Delboy, Delpit, Durand, Dubois, Douclos, Fort, Garnier, Garraud, Grandjean, Guillon, Lacroix, Lassus, Lestonnat, Lisson, Marrou, Maury, Maurier, Masson, Mercier, Normand, Pumaroux, Petitjean, Prince, Quimper, Raybaud, Rémy, Rouillon, Tenaud, Terré, Tillit, Trémouille, Ugad, Verneuil, etc.

exploités par des compatriotes à nous, — qui les avaient construits, — durant un nombre considérable d'années. La maison Eiffel, de Paris, avait signé divers contrats, par l'intermédiaire de son représentant Charles Petot, en vue d'élever divers édifices publics, après avoir terminé la superbe cathédrale de Tacna, dans une des « provinces captives » d'aujourd'hui. Ce n'est pas tout. Suivant les statistiques de 1870-72, la proportion des étrangers dans les opérations d'extraction du salpêtre de Tarapaca, cette nouvelle source de richesse péruvienne qui suscita la convoitise chilienne, était la suivante :

|                              | Quintaux<br>par jour |
|------------------------------|----------------------|
| Italiens et Autrichiens..... | 240                  |
| Chiliens.....                | 190                  |
| Français.....                | 180                  |
| Allemands.....               | 90                   |

On comprend ainsi que, tandis que l'encre avec laquelle les scribes de Bismarck avaient écrit le traité de Francfort était encore fraîche, le Chili ait décidé de construire de grands cuirassés pour assurer la suprématie de son escadre et que ses arsenaux aient commencé à se remplir de canons de la fabrique Krupp, ainsi que de mitrailleuses et de fusils des systèmes les plus modernes, et cela à une époque où son Trésor se trouvait en pleine banqueroute.

L'historien italien Tomasso Caivano rapporte que dès les premières batailles de la guerre du Pacifique on put observer que les canons et les mitrailleuses de l'armée chilienne étaient maniés par des experts allemands venus de leur pays dans ce seul but. Et il ressort de tous les livres et chroniques écrits au sujet de cette guerre que les « commissions » envoyées au nord du Pérou par le Général en chef des troupes du Chili opéraient sous les ordres des officiers de nationalité allemande Stuken, Krug, Pohlhammer, lesquels se chargèrent de détruire les établissements agricoles, d'incendier les propriétés urbaines et rurales et de faire sauter à la dynamite les machines et l'outillage des exploitations sucrières, qui représentaient des milliards de francs.

En 1880, le Président Grévy voulut intervenir pour mettre un terme à un conflit qui portait un si grave préju-

dice aux intérêts de la France, et essaya d'obtenir le concours d'autres puissances européennes en vue d'offrir leur médiation respective. Bismarck s'éleva contre un semblable projet et d'un coup de griffe fit échouer les projets du chef de la République française.

En 1881, le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. James A. Garfield, entreprit de faire intervenir la Chancellerie de Washington en prenant pour base que les cessions territoriales seraient exclues du traité de paix entre le Pérou et le Chili. Le 19 septembre de la même année, Garfield mourait assassiné. Le représentant diplomatique américain au Pérou mourait aussi, subitement, le 27 mars 1882.

Le diplomate chilien bien connu, M. Javier Vial Solar, n'a pas craint de dire dans un *autoreportage* que publia le « Diario Ilustrado » de Santiago :

« Déclarer la guerre à l'Allemagne ? A l'Allemagne parce qu'elle a fait avorter l'intervention européenne contre le Chili durant la guerre du Pacifique ? A l'Allemagne parce que, dans une autre occasion, elle a été disposée à nous rendre un autre service encore plus grand ? A l'Allemagne qui, dans une troisième circonstance, fut la meilleure amie du Chili ?..... »

Et M. Arturo Alessandri, un des politiciens les plus influents du Chili, plusieurs fois président du Conseil des Ministres, dans « La Nacion », de Santiago, du 26 février 1917, s'exprima comme suit :

« Nous ne devons pas oublier non plus que, alors qu'on liquidait les questions soulevées par la guerre du Pacifique, M. Blaine, en qualité de Ministre des Etats-Unis d'Amérique du Nord, suivant une politique agressive à l'égard du Chili, politique que son propre pays condamna par la suite, s'efforça de provoquer une action combinée des pays du vieux continent afin d'empêcher par ce moyen l'annexion de Tarapaca à notre territoire, proposition qui fut acceptée par divers pays ; et ce fut alors l'Allemagne qui, par l'organe de Bismarck, le grand Chancelier de son Empire, déclara solennellement : *Laissez ce peuple recueillir, seul, le fruit de ses sacrifices, de ses efforts et de ses victoires.* »

Le Pérou une fois obligé, après une résistance héroïque

de cinq années, de signer le traité d'Ancon — qui mettait aux mains du Chili les énormes richesses de Tarapaca — les intérêts de la France subirent immédiatement, de ce fait, une atteinte rude et irréparable. L'hégémonie chilienne se traduisit par l'hégémonie allemande dans le Pacifique. Et dès lors les Germains commencèrent à s'emparer des places commerciales de l'Amérique australe et à les envahir de leur « camelote » à vil prix.

La France, victorieuse dans la guerre de 1914-1918, ne fera-t-elle rien pour amoindrir les dommages considérables que son implacable ennemi lui a causés dans l'Amérique du Sud en exploitant les instincts conquérants de ses congénères les Chiliens ? Nous inclinons à croire que la myopie de nos hommes d'Etat n'atteindra pas un pareil degré.

## La Question de Tacna et d'Arica devant le Congrès de la Paix

PAR

E. MONTARROYOS

## La question de Tacna et d'Arica devant le Congrès de la Paix

« *La Revue Parlementaire* », Paris, 15 février 1919.

On sait comment la guerre du Pacifique se déroula. Le Pérou, à bout de force, finit par signer avec le Chili le traité d'Ancon du 20 octobre 1883. D'après l'article 2 de ce traité, le Pérou lui cédait, sans conditions, la province de Tarapaca, riche en cuivre, en nitrate, en gisements de guano ; l'article 3 laissait sous la souveraineté du Chili, à titre provisoire pendant dix ans, les provinces de Tacna et d'Arica. Un plébiscite devait y avoir lieu, au bout de ce délai de dix ans, à compter du jour de la ratification du traité d'Ancon. L'Etat auquel elles reviendraient devait payer à l'autre une indemnité de 10 millions de pesos. Voici comment cet article 3 est conçu :

« Le territoire des provinces de Tacna et d'Arica restera en possession du Chili et soumis à la législation et aux autorités chiliennes pendant un délai de dix ans, à compter du jour où le présent traité de paix aura été ratifié (le 28 mars 1884). A l'expiration de ce délai un plébiscite décidera si les territoires des provinces susmentionnées doivent demeurer définitivement sous la domination et la souveraineté chiliennes ou continuer à faire partie du territoire du Pérou. »

En ce qui concerne la Bolivie, il a été décidé, par le pacte de Trêve indéfinie, établi le 4 avril 1884, que les territoires compris entre le parallèle 23 et l'embouchure du Rio Loa, dans le Pacifique, restaient sous la souveraineté du Chili, qui les avait occupés pendant la guerre. Le pacte définitif de paix, signé entre les deux pays, le 20 octobre 1904, reconnaît la souveraineté du Chili sur ces territoires.

La situation imposée par la force militaire du vainqueur

aux provinces de Tacna et d'Arica aurait dû finir en 1894. Il n'en est rien. Le plébiscite prévu n'a pas été exécuté. Les deux pays n'ont pas pu s'entendre sur les conditions dans lesquelles cette consultation devait être faite. Les conditions du Chili reposent sur les deux bases suivantes : le plébiscite devrait avoir lieu sous l'autorité du Chili, des délégués du Pérou pouvaient y assister ; le droit de vote devrait être accordé à tous les habitants mâles et adultes même les étrangers établis dans le territoire depuis un certain temps, sauf, cependant, les illettrés quelconques. Le Pérou trouve ces conditions inacceptables. Plusieurs années se sont écoulées en négociations stériles. Le protocole Billingham-Latorre, de 1898, déférant à l'arbitrage du roi d'Espagne le choix des modalités du plébiscite, ne fut pas ratifié par le Congrès chilien. En 1901, disent les Chiliens, les négociations diplomatiques à ce sujet furent interrompues du fait du Pérou. En 1905, sur l'invitation du Chili, ces négociations furent reprises. Le Chili a soutenu, alors, que le plébiscite stipulé, étant donnés les précédents diplomatiques et l'histoire du traité de paix, « était une cession simulée des territoires, ceux-ci étant nécessaires à la sécurité de ses frontières ». Malgré cela, le Chili se montrait disposé à conclure avec le Pérou des accords tendant à resserrer les liens économiques entre les deux pays et même à réaliser le plébiscite sur les bases citées plus haut. La tentative de 1910 pour la reprise des négociations n'aboutit pas davantage. Le conflit est devenu chronique sous la forme d'une rupture diplomatique, illustrée de temps en temps par des conversations sans lendemain.

Le Pérou ne cessa cependant pas de dénoncer le système de « chilénisation » poursuivi inlassablement dans le territoire litigieux.

\* \*

Voilà les éléments historiques essentiels du grave différend qui menace la paix sud-américaine. Maintenant, il est légitime de ne pas oublier, dans les circonstances actuelles du monde, après la grande catastrophe provoquée par l'Allemagne, comment se sont conduites à l'égard de la cause de la civilisation menacée les trois républiques du Chili, du Pérou et de la Bolivie. On sait que la neutralité de la première, pendant la grande guerre, s'est plutôt inspi-

rée d'un sentiment germanophile, d'ailleurs incompatible avec les anciens liens entre le Chili et les Alliés, en particulier l'Angleterre ; tandis que les sympathies pour la France ont été à tel point décisives au Pérou et en Bolivie que ces deux pays se sont empressés de rompre leurs relations diplomatiques avec l'Allemagne et de suivre, autant qu'ils ont pu, la politique des Etats-Unis.

Avant la guerre de 1914, le Pérou avait confié l'instruction de sa petite armée à des missions françaises et ses manifestations de solidarité, au cours de la grande tragédie, se sont orientées dans un sens opposé à celui des réserves qu'une neutralité inconcevable entre la justice et le crime inspirait au Chili. Ce pays avait fait appel, depuis une trentaine d'années, à des missions militaires allemandes dont la volonté souveraine dirigeait l'Etat-Major chilien. On ne sait pas comment les Chiliens accordaient ces dispositions germanophiles avec leur souci de se présenter comme étant « les Anglais de l'Amérique du Sud ».

L'influence allemande au Chili est incontestable, non seulement au point de vue militaire, mais aussi et surtout dans le domaine économique. Parmi les banques étrangères établies au Chili, il y en a trois allemandes contre deux anglaises. Les commerçants et les industriels allemands y jouent un rôle extrêmement important.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins vrai que la solution du grave différend entre le Chili et le Pérou, contre lesquels se dresse aussi la Bolivie, doit s'inspirer non pas des passions momentanées, mais des intérêts réels de l'Humanité. La valeur économique des territoires incorporés par le Chili du fait de sa victoire militaire dans la guerre du Pacifique peut être jugée rien que par l'examen du mouvement commercial des ports chiliens, suivant le tableau ci-après concernant l'année 1913

| Ports            | Importation | Exportation |
|------------------|-------------|-------------|
|                  | pesos or    | pesos or    |
| Iquique.....     | 28.466.213  | 69.911.289  |
| Antofagasta..... | 33.174.970  | 62.233.428  |
| Taltal.....      | 10.211.562  | 37.468.679  |
| Coquimbo.....    | 6.177.046   | 3.602.309   |
| Valparaiso ...   | 158.130.174 | 19.855.840  |

| Ports             | Importation | Exportation |
|-------------------|-------------|-------------|
|                   | pesos or    | pesos or    |
| Talcahuano .....  | 35.676.145  | 10.450.437  |
| Coronel.....      | 8.102.612   | 192.816     |
| Valdivia.....     | 9.414.551   | 2.574.235   |
| Ancud.....        | 10.406.108  | 534.424     |
| Punta Arenas..... | 8.895.812   | 15.792.305  |

D'un simple coup d'œil sur ce tableau, on s'aperçoit que ce sont les ports du territoire annexé, surtout les deux premiers, qui accusent les plus grands chiffres représentant le commerce d'exportation du Chili, il est certain qu'une partie, relativement peu importante, des exportations boliviennes prennent les routes d'Antofagasta et de Iquique. Mais cela même contribue à favoriser du moins la situation financière du Chili.

La Bolivie entend qu'elle ne doit pas continuer d'être tributaire du Chili à cet égard. C'est pourquoi elle veut aussi posséder un territoire maritime lui procurant un débouché national sur les routes du Pacifique. Mais, est-ce pour cela qu'elle revendique la possession des provinces péruviennes de Tacna et d'Arica ? Faudrait-il obliger le Chili à céder à la Bolivie une partie de son ancienne province d'Antofagasta ? Ce sont des aspects de la question, ceux-ci, extrêmement graves pour que l'on puisse se prononcer sans examiner de près, sur le terrain même, tous les éléments dont il faut tenir compte.

En tout cas, pour ce qui concerne le désir du Pérou de réincorporer à son territoire ses anciennes provinces de Tacna et d'Arica, il faut reconnaître qu'il n'a rien d'excessif. C'est par le droit de conquête que le Chili retient ces provinces sous sa domination. Et ce prétendu droit de la force est tellement antipathique aux meilleurs esprits sud-américains que le Brésil s'interdit, par une défense formelle contenue dans sa Constitution, de toute guerre de conquête.

Pour rendre justice à la haute culture des Chiliens, je ne finirai pas ces considérations hâtives sans rappeler que le plus grand champion de la restitution des provinces de Tacna et d'Arica au Pérou est un Chilien. Ceux qui connaissent la courageuse, incessante et longue campagne de

Juan Enrique Lagarrigue à cet égard ne sauraient oublier son nom au moment où l'opinion européenne semble accueillir avec sympathie les revendications que l'on se plaît maintenant à nommer l'irrédentisme péruvien.

Personne n'a défendu mieux que Lagarrigue, un Chilien, les justes aspirations du Pérou au sujet de Tacna et d'Arica. Lagarrigue se plaçait au point de vue des intérêts supérieurs de l'Humanité. C'est le seul d'où l'aréopage de la Société des Nations pourra envisager cette délicate affaire.

E. MONTARROYOS.

Le Conflit du Pacifique

et l'après-guerre en Amérique latine

PAR

F. de HOMEM-CHRISTO

## Le Conflit du Pacifique et l'après-guerre EN AMÉRIQUE LATINE

« Le Correspondant », Paris, 25 mars 1919.

### I

*La conquête allemande en Amérique latine.* — Le jour où, sentant bouillonner en elle des ambitions menaçantes pour sa propre sécurité, la Prusse aux terres ingrates, au rude climat, dirigea ses regards vers le monde austral aux horizons sans fin, elle n'eut qu'un but : se débarrasser d'un excès de population famélique. Mais plutôt que d'avouer son besoin et son goût de colonisation, elle voulut prendre une attitude avantageuse et se prévaloir d'une mission à remplir. C'est alors que l'économiste List, de ce ton doctoral particulier à tous les universitaires d'Allemagne, commença de prêcher *coram populo* la nécessité impérieuse, pour tout Prussien, conscient de son savoir et de son énergie, d'aller répandre la parole germanique dans les contrées de l'Amérique du Sud, peuplées, à l'en croire, « de races sans énergie morale suffisante pour organiser des gouvernements réguliers et stables ». Fortes de cette opinion, les multitudes teutoniques s'ébranlèrent, et, mues par leur voracité qui n'avait besoin que d'un prétexte et d'une orientation, partirent à la nouvelle découverte de l'Amérique.

Trente ans après cet exode, qui remonte à 1841, l'Allemagne avait accompli, sinon le plus important de sa besogne d'invasion en Amérique du Sud, tout au moins le plus malaisé. Dans maintes régions, les pionniers de son négoce et de sa finance s'étaient heurtés à la mentalité latine, faite de scrupule, de probité, d'élégance, et le premier contact avait été pénible pour le féroce individualisme

des Allemands. Puis, à la longue, au prix de concessions réciproques, les angles s'arrondirent, les arêtes vives s'effacèrent et les autochtones parurent tolérer ces intrus. Ainsi en fut-il au Vénézuëla, au Guatémala, au Mexique même où le commerce allemand s'implanta aussitôt avec une autorité péremptoire. Au contraire, il lui fallut rabattre de ses prétentions et se contenter de se placer à un rang secondaire dans certaines républiques telles que le Nicaragua, le Honduras et Costa Rica. Mais la dissemblance apparaît plus frappante si l'on étudie parallèlement la tentative de germanisation au Chili et au Pérou.

Le peuple chilien, dont les origines lointaines sont hispano-indiennes, comme celles de la plupart des peuples de l'Amérique du Sud, est issu du sang araucanien et du sang des Espagnols du Nord. Il présente donc des caractéristiques de fermeté, de ténacité, de roideur qui le désignaient d'avance pour offrir une adaptation aisée aux méthodes allemandes. En effet, le Chili se plia très vite à la discipline, à la symétrie, à cette religion de l'ordre qui firent l'Allemagne si redoutable. L'imbibition s'effectua promptement et d'une manière définitive. Quand la Prusse eut vaincu la France en 1871, le Chili ne put que se féliciter, en bonne logique, d'avoir accepté la tutelle d'une nation à qui il appartenait désormais de gouverner la politique européenne.

Dès lors les Allemands devinrent les guides du Chili en toutes choses. Et parce que l'action économique de l'Allemagne s'accompagne toujours d'une action militaire, une mission fut envoyée au Chili, composée d'officiers instructeurs imbus de la toute-puissance germanique, et une armée chilienne fut créée sur le modèle exact de l'armée allemande, munie des mêmes armements, habillée d'uniformes presque identiques.

Ainsi germanisé, le Chili devait fatalement emboîter le pas à son dangereux modèle, non seulement dans la voie économique, non seulement dans le sens commercial industriel et intellectuel, mais aussi vers des buts de conquête. L'année 1879 vit aboutir ses regrettables aspirations.

## II

*La guerre chilo-péruvienne.* — Depuis longtemps le Chili convoitait les richesses de la Bolivie et du Pérou et particulièrement les gisements de salpêtre et le guano de l'Atacama et de Tarapaca. La découverte de ces richesses en 1841 amena le Chili à déplacer insensiblement, par des infiltrations successives, ses frontières septentrionales, sans tenir aucun compte des protestations de la Bolivie. Bien avant que les diplomates n'intervinssent, les hommes d'affaires du Chili avaient préparé la campagne. Colonie de second ordre sous la domination espagnole, peuple dédaigné par la métropole, le Chili tenace et laborieux visait à l'hégémonie dans le Pacifique et enviait, au surplus, la fortune et l'éclat de l'ancienne vice-royauté péruvienne.

En outre, une guerre était le seul moyen dont il disposait pour échapper à la banqueroute. D'après l'historien Marckham, la dette extérieure chilienne, qui était en 1842 de 8 millions de piastres, était montée, en 1878, à 35 millions. Le pays était écrasé par des dépenses excessives, tandis que ses revenus demeuraient stationnaires. Une entreprise guerrière contre ses voisins plus riches apparut au Chili comme une nécessité vitale.

Le Pérou, aussi chevaleresque et ami de la paix que le Chili était rigoureusement militaire, le Pérou n'ignorait rien des ambitions dont il était l'objet. Toutefois, ne pouvant opposer au Chili une armée de force équivalente, il crut détourner l'agression dont il se sentait menacé en signant en 1873 avec la Bolivie, également inquiète, un pacte de défense pour garantir leur indépendance, leur souveraineté, l'intégrité de leur territoire, contre toute agression extérieure (art. 1<sup>er</sup> du traité). Cette alliance visait (art. 2) les actes d'une tierce puissance dont le but serait de priver l'un des deux Etats signataires du traité, d'une partie de leur territoire. Le Chili feignit d'ignorer cette convention ; plus tard, néanmoins, ses diplomates, Walker Martinez, Ibáñez, Godoy reconnurent que leur chancellerie connaissait le pacte, en négligeant d'ajouter que l'ambition grandissante du Chili l'avait pleinement

justifié. D'autre part, le Pérou invita les autres Etats sud-américains à adhérer au traité, notamment l'Argentine qui s'abstint après une longue discussion au Sénat.

Il ne manquait au Chili qu'un prétexte ; la Bolivie ayant imposé les nitrates, le Chili protesta, invoquant les intérêts d'une compagnie chilienne, qu'il estimait lésés par cette mesure. Le Pérou offrit sa médiation pour régler le différend, mais le Chili refusa et déclara la guerre.

Solidaire de la Bolivie, son alliée, fidèle à sa parole et à sa signature, le Pérou, quoique mal préparé, résolut de prendre part à l'action. Pendant quelques mois, l'héroïsme de sa petite flotte tint en échec l'escadre chilienne. Les prouesses du monitor *Huascar* et de l'amiral Grau sont restées légendaires. Puis le Chili, vainqueur sur mer, occupa Lima (15 janvier 1881) après deux batailles au cours desquelles périt l'élite péruvienne, toutes les classes sociales confondues dans le même élan. Le Chili voulut aussitôt imposer sa volonté au Pérou, mais celui-ci, obstiné dans sa courageuse résistance, formait déjà une nouvelle armée dans l'intérieur du pays. Cependant un gouvernement de défense nationale fut constitué avec la mission de conclure une paix honorable. Le nouveau président, M. Francisco G. Calderon, élu par les classes dirigeantes de Lima, ne voulut pas céder sous la pression du vainqueur. Il offrit le paiement d'une indemnité, mais refusa toute cession de territoire. Au représentant du Chili, il expliqua que le pays ne pouvait consentir à une mutilation, qu'il fallait éviter à tout prix de transporter dans le Nouveau-Monde la paix armée de l'Europe, avec ses budgets épuisés par la dette publique, avec ses haines de peuple à peuple. Il souhaitait une paix juste qui empêchât le retour de nouvelles guerres. « Je veux la vraie paix, écrivait-il le 29 septembre 1881 au contre-amiral chilien Lynch, gouverneur de Lima, par conséquent je ne puis me résoudre à voir mutiler les territoires de mon pays, car je ne veux pas que mon nom porte, devant la postérité, la honte que les peuples de l'Amérique imposeront à celui qui autorisera le funeste système de la conquête. Je m'inspire d'un sentiment de haute politique américaine en repoussant toute cession de territoire. »

Le Chili ne daigna pas même discuter. Il fit prisonnier le président patriote et pendant trois ans, il employa toutes

les méthodes pour lui arracher, sans y parvenir, un acquiescement à ses projets de domination. Un autre gouvernement, improvisé au Pérou et reconnu par le Chili, accepta la paix imposée.

Mais le Pérou n'avait pas mis bas les armes. Il luttait toujours pour garder son sol intact et cette lutte dura près de quatre ans. Lorsqu'enfin les Etats-Unis intervinrent comme médiateurs, tous les espoirs semblèrent permis. Le président Garfield, son secrétaire M. Blaine, un grand esprit, condamnèrent, dans leurs instructions au ministre des Etats-Unis à Lima et à Santiago, l'esprit de conquête des négociateurs chiliens. Le gouvernement des Etats-Unis ne contestait nullement au Chili le droit d'exiger du Pérou une forte indemnité, ainsi que toutes garanties de nature à assurer l'avenir, mais il s'opposait à toute cession de territoire, même à titre de gage provisoire. « L'annexion de Tarapaca, écrivait M. Blaine en novembre 1881, qui, bien administrée, peut produire un revenu annuel suffisant au paiement d'une forte indemnité, nous paraîtrait incompatible avec la justice. »

Le Chili ne lâcha pas prise ; pour que sa conquête fût admise, voire simplement tolérée par les Etats-Unis, il noua mille intrigues, il usa de tous les stratagèmes, il fatigua les négociateurs. Après l'assassinat du président Garfield, un changement dans la politique des Etats-Unis favorisa les ambitions chiliennes. Le médiateur dut se retirer, non sans avoir condamné très nettement le plan du Chili, et le Pérou dut enfin subir une paix de spoliation.

### III

*Le Pérou et la France.* — Si grande apparaissait la ressemblance, au lendemain de 1871, entre le conflit du Pacifique et la guerre franco-allemande, qu'un instant la République française, obéissant à un entraînement de sympathie, fut sur le point d'intervenir à son tour, et d'amener le concours d'autres puissances. Mais Bismarck veillait, Bismarck avait trop intérêt à protéger le Chili devenu peu à peu une Prusse lointaine, pour autoriser qu'on se mêlât de le rappeler à l'ordre. La France se rendit

compte qu'un régime de terreur pesait sur la conscience universelle, mais l'élan qui la porta spontanément aux côtés du Pérou a laissé dans la mémoire de celui-ci une trace profonde, de même qu'il n'oubliera jamais avec quelle vigoureuse autorité l'amiral français du Petit-Thouars, en 1881, sauva Lima, ville ouverte, de l'armée chilienne qui la voulait détruire... Ce sont là des liens dont la France pourra apprécier un jour la solidité.

En revanche, ce que les Français doivent se rappeler, c'est que, à la suite de la signature du traité d'Ancon, par lequel le Chili lui arrachait deux riches provinces, le Pérou, soucieux de se réorganiser s'il voulait se survivre, fit appel, non pas à l'Allemagne dont la suprématie militaire lui était pourtant apparue à travers le Chili, mais à la France à peine relevée sur sa voie douloureuse, à la France appauvrie et diminuée. En 1895, à l'appel du président Piérola, une mission militaire française commença de travailler à la renaissance péruvienne. Nous avons dit, dans une précédente étude, quels merveilleux résultats elle obtint, aussi bien au point de vue du Pérou lui-même qu'à celui de l'influence française dans cette région de l'Amérique latine.

Et la conclusion qui s'impose est la suivante : puisque, dans des conditions incontestablement défectueuses, dans un temps où la France avait à peine repris sa place au premier rang des puissances, il se trouva un pays pour tirer des avantages immenses des principes de civilisation qu'il lui avait empruntés, quels bénéfices ne réaliserait-elle pas dans ces mêmes contrées, à cette heure où son prestige n'a jamais été si grand, sa lumière si radieuse ? Puisque, vingt ans avant la grande guerre, la France sut triompher au Pérou, à quelle gloire ne peut-elle prétendre aujourd'hui qu'elle est couronnée de lauriers ?

La parenté était si étroite, on le verra par la suite, entre les Péruviens de 1884 et les Français de 1871, entre l'arrogance prussienne et celle du Chili, que cette similitude ne pouvait que rapprocher, à travers les mers, la grande et la petite république, toutes deux trahies et toutes deux latines. Négliger ce point d'histoire serait pour la France actuelle une faute immense, qui équivaldrait à un abandon, non seulement des intérêts d'une nation dont l'amitié a fait ses preuves, mais encore de ses intérêts propres. Avant d'aborder l'étude des relations futures de la France et du Pérou,

il nous faut arrêter cette digression et reprendre le conflit du Pacifique où nous l'avons laissé.

#### IV

*Une Alsace-Lorraine d'outre-mer.* — La paix fut donc signée, entre le Pérou et le Chili, le 20 octobre 1884, à Lima. Par le traité d'Ancon, les provinces péruviennes d'Iquique et Tarapaca furent cédées définitivement au Chili à titre d'indemnité, sans préjudice des provinces de Tacna et Arica qui devaient rester pendant dix ans sous la domination du vainqueur. Une protestation, aussi vaine que celle des Alsaciens-Lorrains, fut formulée par les populations de ces territoires annexés. On se borna à convenir qu'après dix ans d'occupation, les provinces de Tacna et Arica seraient autorisées à choisir, par voie de plébiscite, leur nationalité définitive. Quelque temps avant l'expiration du délai fixé, le Pérou entama des négociations avec le Chili, aux fins d'arrêter de plein accord la forme du plébiscite. Mais le Chili n'était pas pour rien le disciple de l'Allemagne. Par suite de complications, d'obstacles inattendus, les pourparlers traînèrent, aucune décision ne fut prise... Le Pérou ne comprit que trop l'intention du Chili de ne jamais abandonner Tacna et Arica. D'ailleurs il multipliait les efforts en vue de les arracher à l'influence péruvienne. Rien ne fut négligé par lui pour y parvenir, exactement comme agissait l'Allemagne en Alsace-Lorraine : violences, exactions, colonisation par émigration chilienne, fermeture des écoles péruviennes, sévices contre le clergé et la presse péruviens, enrôlement forcé de la jeunesse dans l'armée du Chili, tous les moyens dictés par la force brutale entreprirent de tuer dans les cœurs l'espoir du retour à la patrie.

Enfin, déçu dans ses tentatives de chilénisation arbitraire, le Chili dut avouer que le sentiment national demeurait intact chez les Péruviens de Tacna et d'Arica. C'est alors qu'il s'avisait de proposer au Pérou la signature d'une paix définitive aux dépens de la Bolivie, s'offrant à diviser cette république en zones d'influence, lesquelles seraient attribuées aux deux États rivaux. Le Pérou, ancien

allié de la Bolivie, s'indigna de ce plan machiavélique et s'empressa de le révéler à toutes les chancelleries. Le Chili n'avait-il pas eu le cynisme de mettre à la restitution de Tacna et Arica la condition d'une alliance chilo-péruvienne, pour une guerre contre la Bolivie dont les territoires offriraient toutes les compensations désirables permettant de couvrir les frais de la campagne ?

L'opposition politique et morale du Chili était donc extrêmement violente, lorsque la grande guerre éclata en Europe. Il ne fallut rien moins que la lumière de l'immense mêlée pour montrer de quel côté se trouvaient les amis de l'Entente et de quel côté les contempteurs du Droit. Jusqu'au dernier moment, le Chili a gardé une neutralité absolue. Ses hommes d'Etat ont manifesté à plusieurs reprises leur sympathie envers l'Allemagne, ont répété que leur pays devant tout à cette dernière, il avait pour devoir élémentaire de lui garder reconnaissance de ses multiples bienfaits. Certes, un tel sentiment serait louable, si la cause de l'Allemagne était défendable devant le tribunal du monde. Mais s'il est beau de ne point faillir à la gratitude, il est impie, par contre, de refuser de venir à résipiscence en convenant qu'on s'est fait de bonne foi le partisan d'un gredin. Néanmoins le Chili persévéra dans son erreur et l'on a relevé contre lui, au cours de la guerre, nombre de témoignages spontanés de nature à le rendre au moins suspect au regard de l'Entente.

Combien plus nette l'attitude prise par le Pérou dès le début des hostilités ! Il rompit les relations diplomatiques avec l'Allemagne. il exprima ses sympathies aux Alliés, il ouvrit ses ports à l'escadre anglaise, il opéra la saisie des bateaux allemands et les livra aux Etats-Unis, il offrit à l'Entente le libre usage de ses stations de T. S. F. Tous ces actes dirigés contre l'Allemagne furent votés par le Parlement et applaudis par l'opinion. Au Brésil, en Uruguay et au Pérou, les trois républiques d'Amérique latine dont la politique fait siens tous les principes généraux : l'arbitrage, la solidarité de tous les Etats du nouveau monde, la cause des peuples libres est vite devenue la cause nationale. L'espoir de toutes les classes sociales va vers la France, la plus aimée, la plus admirée des nations européennes, vers les Etats-Unis et vers l'Angleterre.

Que feront donc les grands peuples pour éteindre à jamais

les brandons de discorde qui brûlent encore Pérou et Chili ? Comment s'y prendra-t-on pour restreindre en Amérique du Sud les prétentions toujours vivaces des émules de l'Allemagne, et pour repousser, dans le domaine purement économique, l'invasion des commerçants, des banquiers allemands, avant-garde de la conquête armée ? C'est l'un des plus pressants problèmes que les arbitres de la paix mondiale soient appelés à résoudre.

## V

*L'après-guerre en Amérique latine.* — Il y a plus de deux années, à l'époque où le caractère de la lutte géante, circonscrite dans l'épopée de Verdun, commençait à troubler les plus ardents apologistes de l'Allemagne, nous écrivions ceci, à cette même place : « La France peut vaincre aussi l'Allemagne au Chili et au Pérou et pour le plus grand bien de ces républiques ; il suffit qu'elle le veuille. » Or le temps de vouloir est venu.

N'en déplaie aux rêveurs généreux qui prennent pour des réalités tangibles et définitives leurs désirs les plus immatériels, il ne suffit pas d'une défaite comme celle que l'Allemagne vient d'essuyer sur les champs de bataille de l'Europe, pour anéantir tout à coup et du jour au lendemain l'extraordinaire édifice économique et social que plus de quarante années prospères lui avaient permis d'arc-bouter sur tous les points du monde. En premier lieu, on doit compter avec les efforts à quoi s'emploieront les Allemands, avec leur obstination et leur activité célèbres, dans le dessin de falsifier, de déformer la victoire de l'Entente qui, cependant, paraît de si bon aloi. Le singulier enthousiasme avec lequel fut accueilli en Allemagne le retour des troupes vaincues, certains articles de journaux, la lettre pastorale de l'évêque de Cologne aux soldats rentrant chez eux : « — Vous ne revenez pas vaincus, mais forcés d'abandonner la lutte contre des forces supérieures. Votre honneur n'est pas atteint, les générations à venir glorifieront vos exploits... », — toutes ces indications sont autant de signes que l'énergie allemande n'est point abattue et que, si nous n'y prenons garde, nos fils devront compter

derechef avec elle. Or c'est pour nos fils, bien plus que pour nous-mêmes, que nous avons combattu et triomphé.

Si formidable qu'ait été la puissance militaire de l'Allemagne, elle apparaît moindre encore que sa puissance industrielle et commerciale. Celle-ci, en effet, a rayonné dans l'univers entier, tandis que l'action militaire n'a réalisé des gains véritables qu'en Europe. Croire que le principe essentiel de l'hégémonie germanique est détruit, parce que le militarisme allemand n'existe plus, serait donc une conception erronée ; à n'en pas douter, les Alliés n'ont accompli jusqu'à présent que la moitié de leur tâche, puisque les soldats allemands d'hier, à peine rendus à la vie civile, seront demain autant de commis-voyageurs lancés à la conquête du monde.

Nous devons nous refuser à admettre, par exemple, que les Allemands renonceront à poursuivre, dans les Républiques latines de l'Amérique, le patient travail de mainmise qui leur a déjà si bien réussi. D'autant plus empressés à ouvrir là de nombreux débouchés à leur commerce que les marchés d'Europe leur seront momentanément fermés, ils porteront de préférence leur effort sur ces contrées lointaines, dans l'espérance de pouvoir y accréditer une version fantaisiste de leurs revers guerriers, quelque chose comme « une suspension d'hostilités d'un commun accord », de nature à sauvegarder suffisamment leur amour-propre et à leur laisser les mains libres en matière de transactions. Nous savons trop combien est experte l'Allemagne dans les trouvailles d'euphémismes de cet ordre, pour douter qu'elle hésite à se prévaloir, au regard des populations néo-latines, de la gloire intéressante, quoique négative, d'un guerrier avouant qu'il a été malheureux, mais se prétendant vaincu.

D'ailleurs, la question est secondaire ; ce qui importe pour les nationaux d'Allemagne ou d'Autriche, c'est de bénéficier d'un non-lieu à l'égard de leur clientèle sud-américaine. Ce point d'appui obtenu, le reste leur sera aisé.

Or il ne faut pas qu'il en soit ainsi, il ne faut pas que la puissance germanique demeure vivace en Amérique du Sud, il ne faut pas qu'elle continue d'y drainer l'or et la pensée... Mais quels efforts devra-t-on prodiguer pour arracher le gouvernement de la République française aux

sables mouvants des passions intérieures, pour orienter son initiative vers le continent sud-américain où croît, peut-être, le mystérieux avenir de l'humanité ?

Quand bien même cette orientation serait obtenue, quand bien même l'inertie proverbiale de la France en ce qui touche les relations transcontinentales se dissiperait pour faire place à une fiévreuse ambition, un tel mouvement serait vain sans la coopération des pouvoirs publics. Bien plus que de convaincre l'opinion de la nécessité de lutter contre l'Allemand en Amérique latine, il s'agit donc d'en persuader les dirigeants du peuple français.

## VI

*Vigilance diplomatique.* — L'une des grandes forces de l'Allemagne impériale, c'était sa promptitude à inonder de propagande la contrée qu'elle avait le projet d'asservir. Propagande souvent maladroite, à vrai dire, mais tellement active et copieuse que ceci rachetait cela. Au Chili, particulièrement, le gouvernement allemand ne négligea rien pour s'attacher le pays d'une manière absolument définitive. Précédés d'une mission militaire dont les membres s'empressèrent de les renseigner minutieusement, les financiers débarquèrent et s'établirent dans les principales villes. Pendant cette occupation, et pour ôter à celle-ci tout caractère d'intrusion qui pût blesser l'âme nationale, le gouvernement allemand multipliait les occasions de saluer le Chili, de lui témoigner une sympathie active, procédés qui ne pouvaient que flatter ce dernier, venant d'un empire aussi puissant, sérieux et savant que l'était l'Allemagne.

Si, déplaçant notre exemple, nous appliquons le même essai d'enquête au Pérou, nous ne voyons nullement que la sollicitude de la France y ait joué un rôle de pareille envergure. Certes, les officiers composant la mission militaire française, tous gens d'honneur et de grand savoir, accomplirent des merveilles, mais cette excellente entrée en relations en resta là. La France industrielle et commerciale n'eut pas un instant l'idée de profiter de la présence d'un groupe militaire français au Pérou pour y établir des

comptoirs, des succursales, des assises. Le gouvernement français négligea de rendre fréquemment hommage au Pérou par sa flatteuse recherche et par sa confiance. S'il en avait été autrement, le Pérou serait à l'heure actuelle une France d'outre-mer ; il aurait entraîné dans sa gravitation d'autres Etats sud-américains jusque-là hésitants, et peut-être l'équilibre économique mondial eût-il été changé.

Encore fut-ce une grande chance que les controverses politico-religieuses qui troublèrent la Troisième République au moment de la dénonciation du Concordat et les difficultés qui s'ensuivirent ne détruisissent point l'œuvre élaborée au Pérou, en 1893, par la congrégation des Pères du Sacré-Cœur. Là, comme en Asie-Mineure, l'influence française est exercée par des religieux dont le patient prosélytisme s'emploie à l'éducation des jeunes esprits. C'est ainsi qu'à Lima existe un collège modèle, abondamment pourvu de livres français et où les méthodes françaises d'enseignement sont en grand honneur. Le préjudice de la France eût été considérable si les prêtres français de Lima et d'ailleurs, se déclarant solidaires de leurs frères bannis du territoire français, eussent renoncé à poursuivre leur effort patriotique en pays étrangers. On se demande comment des politiciens peuvent être assez ignorants de leur vrai devoir et assez courts de jugement pour déterminer, sous la pression des partis dont ils se croient les chefs et qui, en réalité, les mènent, les agitations les plus propres à ruiner le prestige et la sécurité de leur patrie.

Rendus plus circonspects par le cruel avertissement de la guerre, il est à souhaiter que les hommes qui, en France, ont la charge de conduire le pays cherchent à leur activité d'autres aliments que les polémiques intérieures. Ce qui reste à accomplir pour achever le triomphe du Droit, c'est l'équivalent de la part de labeur qui échet à l'Allemagne après Sedan, et nous savons avec quelle farouche énergie elle se rua au travail. Si celui qui écrit ces lignes n'a pas qualité pour chercher des solutions à toutes les données du problème, du moins peut-il émettre quelques appréciations relativement au progrès de l'influence française en Amérique du Sud.

L'effort préliminaire doit porter sur l'impérieuse nécessité de mettre un terme à la domination économique de

l'Allemagne dans les Républiques sud-américaines et, pour y parvenir, de restreindre les privilèges trop bénévolement accordés aux Germains dans tous les domaines où ils ont réussi à prendre pied. Déjà le Brésil a pris de sages et fermes mesures propres à lui permettre de recouvrer son indépendance. Il a décidé, en effet, que toute banque allemande fonctionnant sur son territoire devra limiter ses opérations à la liquidation des affaires en cours, après quoi ses guichets se fermeront au trafic, pour le plus grand dommage des capitaux allemands. Voilà une mesure que d'aucuns, parmi les germanophiles, pourront qualifier d'arbitraire, mais qui ouvre à l'Entente des horizons inespérés. Les banques alliées n'ont que l'océan à franchir pour installer au Brésil, à la place des firmes reconnues indésirables, des succursales prospères où le négoce trouvera toutes facilités de transactions, surtout si les méthodes financières employées possèdent la souplesse et la clarté qui assurent au système bancaire allemand une supériorité incontestable.

## VII

*A pied d'œuvre.* — « Soyons les amis de nos amis », a dit M. de Monzie à propos, précisément, des Républiques de l'Amérique latine. Sachons nous faire un devoir d'aider ceux qui nous aiment et nous estiment à se rapprocher de nous. Il importe qu'une véritable campagne soit organisée dans ce dessein, car les nations sud-américaines, infectées bien souvent malgré elles, du virus germanique, seraient impuissantes à s'en délivrer sans notre aide. Nous le répétons, l'Allemagne n'a pas désespéré ; elle se flatte encore de travailler avec l'Argentine, avec le Chili qui est un de ses plus solides remparts. Dernièrement, le *Journal des Débats* publiait une copieuse circulaire lancée par un groupement industriel de Berlin, « l'Union générale des fabricants et importateurs d'objets manufacturés », qui ne laisse subsister aucun doute à cet égard.

Avec un tranquille cynisme cette circulaire, répandue à profusion sur les marchés sud-américains, établit un parallèle circonstancié entre la paralysie de l'industrie

française, privée de la majeure partie de ses moyens de production, usines, outillage, etc., et l'excellent état de l'industrie allemande que la guerre n'a nullement atteinte. L'Allemagne, dit le texte, dispose de stocks d'une valeur inestimable ; seule elle est en mesure d'assurer à ses industriels et à ses commerçants les matières premières qui permettront à ceux-ci de ravitailler le monde entier. Un autre tract de la même farine affirme que la France est à la veille de « sombrer dans le désordre et l'anarchie sanglante, et que les Anglais et les Nord-Américains auront assez à faire pour pourvoir aux nécessités de leurs propres nationaux et aux demandes pressantes de leurs alliés épuisés ».

Reste donc l'Allemand, fournisseur exclusif de machines et de denrées, en attendant mieux.

Les Allemands n'ont nullement abandonné le rêve de fonder une Allemagne australe et d'établir l'hégémonie sud-américaine. Leur dessein n'est autre que de fomenter un bouleversement en Amérique latine, afin d'intervenir sous prétexte de protéger leurs 500.000 colons. Diviser pour régner a toujours été la devise de l'Allemagne ; ni l'argent ni la volonté ne lui feront défaut et nous pouvons craindre qu'elle ne provoque un jour, au milieu des peuples néo-latins peu versés dans la duplicité, la trahison et la ruse, une conflagration favorable à son orgueil et à sa cupidité.

Mais que faire ? demandera-t-on. A coup sûr, contrairement à l'avocat des *Plaideurs*, ce que nous savons le moins, c'est notre commencement. Il faudrait, en premier lieu, amener les gouvernements de l'Entente, aussitôt la paix signée, à créer une sorte d'« Office des relations internationales » dont le personnel actif serait recruté, non parmi les diplomates, lesquels ne voient rien en dehors de la politique, mais parmi les manufacturiers et les marchands. Tandis que des missions nombreuses, composées de spécialistes et de techniciens éprouvés, seraient envoyées dans tous les Etats de l'Amérique latine, avec l'obligation formelle de s'enquérir des besoins des nations intéressées et d'en dresser promptement de brefs rapports pour les envoyer sans retard aucun à l'Office central, celui-ci entretrait en relations étroites avec les producteurs, de façon à leur indiquer les débouchés indispensables à l'écoulement de leur fabrication. En même temps, l'Office central s'emploierait à obtenir la création de lignes de navigation

supplémentaires, pourvues des procédés les plus modernes, ainsi que l'extension et la simplification des méthodes financières qui, particulièrement en France, sont loin de la perfection.

La grosse pierre d'achoppement ne réside nullement, comme on l'a maintes fois écrit, dans le manque d'initiative, l'indifférence ou l'inertie des Français au point de vue du commerce international. Là aussi bien qu'ailleurs, les Français sont animés des meilleures intentions. Actifs, ils ne le sont pas moins que les Britanniques, et même la somme de travail qu'ils sont capables de fournir est supérieure à celle de ces derniers. Mais ils manquent de prévoyance, ou plutôt leur prévoyance est toute individuelle, limitée à leur horizon personnel ou à celui de leur foyer. En outre, ils en sont réduits à la dispersion des efforts pour cette raison capitale que l'Etat, en France, se désintéresse du citoyen isolé, tandis que l'Etat allemand le prenait pour ainsi dire en tutelle, et avait soin de lui ouvrir lui-même les voies dans lesquelles il ne lui restait plus ensuite qu'à s'engager docilement.

La question essentielle est donc de savoir si les pouvoirs publics, non seulement en France, mais dans tous les pays associés dans la genèse de la Société des Nations, seront d'accord pour fixer à l'Allemagne commerciale et industrielle, dans les Républiques latines d'Amérique, une espèce de « limite d'armements économiques », pour lui imposer un « tu n'iras pas plus loin ». Trop équitable pour envisager la ruine totale de l'exportation allemande, la Société des Nations est en droit pourtant de restreindre cette exportation excessive. Dès lors, la clientèle sud-américaine, — même si l'on ne tient pas compte de ses inclinations naturelles, — accueillera volontiers la concurrence apportée par les autres nations. Ainsi la rivalité économique se trouvera ramenée à de justes proportions et il appartiendra au négoce français, anglais, italien, espagnol ou portugais de faire valoir la supériorité de ses produits sur les produits allemands.

*Business.* — Le défaut des peuples qui ne sont pas foncièrement mercantiles, — et s'en font une auréole, — est de subordonner la conclusion des affaires à des facteurs d'ordre sentimental. Comment admettre cependant que l'industriel acceptera de supporter un préjudice dans un marché quelconque, pour l'unique satisfaction de donner la préférence aux gens qui lui sont le plus sympathiques ? Penser de la sorte, c'est errer, c'est confondre le cœur et la raison qui ne vont pas toujours ensemble.

Il nous a été rapporté qu'un manufacturier français, qui dirige en Argentine une importante fabrique de chaussures, désira faire l'acquisition, avant la guerre, d'une machine à couper le cuir, dont l'emploi permettait une considérable économie de main-d'œuvre. Bien qu'il fut continuellement assailli d'offres de services formulées par les agents des firmes allemandes, qui pullulaient dans toute la République argentine comme ailleurs, il se fit un point d'honneur, un scrupule patriotique de s'adresser à l'industrie française. Fournie par l'Allemagne, la machine en question lui était facturée 4.000 francs et livrée dans le mois suivant la commande. Le fabricant fit venir les représentants français, qu'il dut attendre plusieurs jours d'ailleurs. Et la même machine lui fut alors proposée au prix de 6.500 francs, livrable trois ou quatre mois plus tard. Ce fabricant, pressé de moderniser son outillage, allait-il, par convenance sentimentale compromettre ses intérêts et nuire à sa production, quand on mettait à sa disposition, par ailleurs, le même appareil beaucoup moins cher et livré beaucoup plus vite ?

Quels moyens employait donc l'Allemagne pour distancer à ce point les fabrications concurrentes ? D'abord, elle avait, — elle a encore, — son organisation sans rivale dont il ne faut pas sourire, car c'est une force invincible. Un synchronisme minutieusement étudié, puis établi, une mise en action de tous les rouages de la production sous le contrôle permanent d'une autorité réelle, rattache par une chaîne sans fin le commanditaire à l'ingénieur, l'ingénieur

à l'ouvrier, l'ouvrier au manufacturier, le manufacturier au vendeur, le vendeur au client, le client au banquier, le banquier au commanditaire. Jamais d'écart, jamais de rupture... et cette rupture eût-elle lieu, cet écart se produisit-il, instantanément le rouage vicieux était remplacé par un rouage sain.

Ajoutez la prime à l'exportation. Nous avons tous entendu les fabricants français s'écrier naïvement, lorsqu'on opposait les tarifs allemands à leurs propres tarifs : « Construire telle machine à un prix aussi bas est chose matériellement impossible ! Ou bien la machine est mauvaise, ou bien... c'est à n'y rien comprendre ! » Or la machine, était, en réalité, de premier ordre, peut-être un peu moins « finie », moins « figolée » que sa pareille construite en France ou en Angleterre, mais robuste et durable indiscutablement. Alors ?

Alors, il y a lieu de faire entrer en ligne de compte le coût de la main-d'œuvre allemande comparé au coût de la main-d'œuvre française, le prix de revient des matières premières, beaucoup moindre en Allemagne, grâce aux clauses protectrices des traités, et enfin la prime dite « à l'exportation ».

En effet, l'Allemagne, professant en quelque sorte « la religion du négoce », insufflait à ses courtiers la loi dogmatique de vendre à tout prix. Cette expression, ici, n'est pas seulement une figure de rhétorique, puisqu'il existait en Allemagne un organisme officiel, dont la fonction était de fournir éventuellement, au vendeur d'un produit ou d'un appareil quelconque, la somme égale au rabais consenti sur le prix de la marchandise vendue. Un exemple permettra de mieux faire comprendre ce mécanisme.

Reprenons le cas du manufacturier que nous avons cité plus haut, et supposons qu'il se refuse à payer 4.000 francs la machine de fabrication allemande dont il a besoin. Un marchandage s'établit entre l'acquéreur et le courtier, lequel se voit contraint, ou bien de céder la machine à 3.000 francs, prix maximum que le premier s'est fixé, ou bien de renoncer à la lui vendre. Or, à 3.000 francs, le vendeur perd, mais ce n'est point une raison pour qu'il abandonne la partie. Après avoir cent fois insisté vainement, il cède, il consent à livrer la machine contre

3.000 francs au lieu de 4.000 francs, sachant parfaitement que le constructeur allemand, dont il n'est que l'agent commercial, trouvera auprès de son gouvernement un concours financier susceptible de l'indemniser au moins partiellement, de la perte subie. De son côté, l'agent a toutes instructions nécessaires pour récupérer, dans les opérations ultérieures, la majeure partie de ce préjudice momentané.

Il est aisé de comprendre que, dans des conditions pareilles l'Allemagne ait réussi à régner sur tous les marchés, préférant supporter d'abord un déficit pour s'assurer une clientèle. Ceci n'est pas autre chose, en somme, que le procédé employé partout dans le dessein d'allécher le consommateur, mais, tandis qu'on ne l'employait ailleurs qu'avec parcimonie, le commerce allemand, soutenu par les pouvoirs publics, n'hésitait pas à l'appliquer en grand.

Il est incontestable que nous ne verrons jamais les commerçants des nations alliées adopter des méthodes aussi hardies. Toutefois on peut caresser l'espoir de convaincre les négociants français, plus rétifs, moins aventureux que leurs concurrents des autres pays, de l'urgence qu'il y a désormais pour eux à faire table rase des mœurs de l'ancien commerce, à étudier les méthodes de ceux qui, si longtemps, les obligèrent à se contenter d'un rang subalterne. Au surplus, une semblable rééducation ne dépend pas exclusivement d'une nouvelle orientation de l'esprit ; ce qu'il faut, c'est perfectionner l'outillage économique, c'est modifier le programme des écoles spéciales, c'est organiser des bourses de commerce permettant aux titulaires de parcourir les grands centres, d'étudier le fonctionnement du commerce à Londres, à Berlin, à New-York, d'acquérir des idées originales. De même que l'on juge essentiel qu'un peintre ou un sculpteur aille passer trois années à Rome pour se perfectionner dans son art au contact des chefs-d'œuvre, de même il est nécessaire qu'un futur négociant, au sortir de l'école, entreprenne un tour d'Europe, comme jadis tout compagnon faisait son tour de France avant de prendre en main la direction d'une maison importante.

En matière de comptabilité, il est évident que les règles françaises sont caduques. Les Etats-Unis présentent à cet égard une technique bien supérieure, beaucoup plus claire

et simple que celle que l'on enseigne en Angleterre et en France... Combien d'autres données seraient intéressantes à acquérir et quel retentissement il en résulterait sur l'activité du monde !

A ce prix seulement, les pays fondateurs de la Ligue des Nations seront en mesure d'exercer un ascendant durable dans les contrées de l'Amérique latine, et de ne point décevoir celles-ci, habituées qu'elles ont été par les Allemands à un commerce souple, rapide, commode.

Plus particulièrement, nous nous faisons un devoir d'insister sur le caractère d'urgence qu'il y a lieu de reconnaître en France à la question péruvienne ; dans le plus bref délai possible, il est à désirer que le conflit du Pacifique soit définitivement éteint, afin de permettre au Pérou, délivré de ses propres tourments, de se consacrer entièrement, comme c'est son vœu le plus cher, au service des intérêts français en Amérique latine. Pour aider le Pérou dans la conquête de ses revendications, la France a donc deux raisons excellentes : d'abord, la cause est belle, et cela pourrait suffire ; ensuite, la France sait qu'en travaillant pour le Pérou, elle travaille pour elle-même.

La cause est belle en ceci que les ambitions du Chili, telles qu'elles ont été exprimées, sont incompatibles avec la notion du Droit des gens. La doctrine de la force, la doctrine allemande n'a donné au Chili, comme à l'Allemagne, qu'une supériorité fugace. Tôt ou tard, il fallait que la justice l'emportât sur la violence. A l'heure actuelle, le Chili, mis au ban de l'opinion sud-américaine, cherche à éviter les conséquences de sa défaite morale. Dans la guerre qui vient à peine de se terminer par la défaite des Empires centraux, le Chili, parmi les peuples de l'Amérique latine, prend figure de vaincu. Ses sympathies, ses affinités morales, son culte de la discipline de fer et les espoirs fondés sur l'appui de ses amis d'Allemagne, tout est à jamais discrédité, ruiné. Il veut donc éviter l'humiliation certaine d'exécuter le plébiscite auquel il s'était engagé, mais qu'il diffère perpétuellement. Comme l'Allemagne encore, il se prévaut de défendre l'intégrité de son territoire, ce qui signifie le butin de ses expéditions guerrières, et il se pose en peuple menacé, envié, traqué par ses voisins.

Mais personne n'est dupe de ce travestissement de la vérité, car les mille attitudes de l'Allemagne dans la grande

guerre ont suffisamment averti quiconque professe la simple honnêteté. Puisque, du traité imposé au Pérou par le Chili, ce dernier fit un chiffon de papier et n'en respecta pas les termes, nonobstant les réclamations réitérées de la nation vaincue, ce traité est sujet à révision ; aucun doute que l'idéal dont le Chili se réclame trouve peu d'approbaturs au Congrès de Paris.

Car ce qu'il invoque n'est autre qu'un pangermanisme ajusté aux mesures d'un Etat de second ordre. Un ministre chilien, Bismarck au petit pied, a parodié le mot brutal de celui dont il s'est cru l'émule, en disant : « La victoire est la loi suprême des nations. » Il est bon d'ajouter que le Chili se targue d'appartenir à la famille germanique ; il renie la latinité, il se croit doué du fameux esprit d'organisation de l'Allemagne. Seul, entre tous les peuples de l'Amérique du Sud, il place les œuvres du mercantilisme bien au-dessus des travaux de la pensée, il se tient à l'écart des grands courants spirituels qui ont transformé le Nouveau-Monde, il n'aime que l'érudition, l'argent et la guerre.

Qu'attendre d'une nation dont les porte-paroles officiels tiennent des propos comme ceux-ci, qui émanent de Don Roberto Huneeus, ancien ministre :

« Nous admirons les Etats-Unis, mais, en même temps que nous les admirons, nous connaissons leurs procédés. Nous les avons vus quand ils entravèrent notre liberté par l'intervention de M. Blaine dans nos arrangements avec le Pérou. Nous les avons vus quand le *San Francisco* apparut, le 20 mai 1891, sans faire de saluts à l'escadre constitutionnelle, dans la baie de Quinteros, pour se renseigner sur la quantité et l'état des forces dont disposait le Congrès, et pour revenir, à toute vapeur, rendre compte de nos audacieux efforts de libération aux agents du Dictateur. »

La vieille haine du Chili envers les Etats-Unis se montre avec une brutale franchise dans ces déclarations, et c'est assez pour avertir les serviteurs du Droit de ses desseins irrémédiablement hostiles aux principes fondamentaux de la Société des Nations.

*L'Edifice de l'avenir.* — Pourtant, ce que le Pérou réclame, c'est la stricte équité, le respect de la volonté des provinces que le Chili, après se les être annexées, n'a jamais pu ni absorber, ni dominer. Le Pérou demande uniquement que les grandes paroles du Président Wilson sur la liberté des nations à disposer d'elles-mêmes soient appliquées à Tacna, Arica et Tarapaca demeurées péruviennes malgré les sévices de l'oppressur. Il demande, en un mot, que la paix de l'Amérique repose sur des bases de droit et d'humanité, et que le militarisme et l'impérialisme soient bannis du nouveau continent comme ils vont l'être de l'Europe et de l'Asie. Tel a été le caractère de la grande manifestation organisée tout dernièrement à Lima. Un cortège composé de plus de 8000 personnes se rendit sur la place d'armes pour acclamer M. Wilson et les Etats-Unis à l'occasion de la publication du pacte de la Ligue des Nations.

La restitution de Tacna, Arica et Tarapaca au Pérou, sous l'égide de la France qui s'offrit en holocauste à la liberté, est un pacte de droiture qui éloignera pour jamais des démocraties latines de l'Amérique le péril de la germanisation. Restauré, reconstitué, le Pérou deviendra le rempart de l'Europe nouvelle et le fidèle messager de la vraie civilisation. Au point de vue purement économique, les conséquences de la grande mesure de justice qui mettra fin au malaise péruvien seront infinies. Puisant dans sa générosité naturelle, dans la noblesse de son caractère, le désir impérieux de prouver sa reconnaissance à l'égard de l'Entente, le Pérou multipliera les efforts en vue d'attirer à lui les produits de l'industrie et du commerce européens. Au lieu de limiter ses importations aux seuls articles de luxe, comme il le faisait avant la guerre, il mettra à l'étude de grands travaux, il renouvellera l'entreprise du Callao qui fut exécutée par les soins de la Société Générale, il ouvrira de nouveaux horizons d'activité à nos financiers et à nos ingénieurs. Et parce que le prestige du Pérou est immense en Amérique du Sud, parce qu'il est un peu comme le

plexus solaire du système nerveux latin des contrées australes, toutes les Républiques de même sang, de même mentalité, s'associeront pour confier leurs destins à la France, à l'Angleterre, aux Etats-Unis, et pour briser le joug inique sous lequel l'Allemagne avait résolu de courber leur indépendance et de meurtrir leur dignité.

F. DE HOMEM-CHRISTO.

## Le Conflit du Pacifique

devant le Congrès de la Paix

PAR

Avelino ARAMAYO

## Le Conflit du Pacifique

### devant le Congrès de la Paix

M. Avelino Aramayo, ancien ministre de Bolivie à Londres,  
expose les causes réelles du conflit

« L'Eclair », Paris, 2 mars 1919.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du conflit du Pacifique, c'est-à-dire des légitimes revendications formulées par la république du Pérou, touchant les provinces péruviennes détenues arbitrairement par le Chili. On se souvient que l'agression chilienne, en 1879, eut lieu au détriment de la Bolivie qui formait Etat tampon entre le Chili et le Pérou. Or, c'est au moment où la Conférence de la Paix se dispose à entendre les plénipotentiaires de ces Etats, que, par suite sans doute d'une interprétation erronée, on prête à la Bolivie l'intention d'abandonner son alliée de 1879 pour faire cause commune avec le Chili qui la dépouilla de son territoire, et se rallier au plan impérialiste de ce dernier contre le Pérou.

Il nous a paru intéressant de faire connaître aux lecteurs de *L'Eclair* l'opinion autorisée d'un éminent diplomate bolivien, M. F. Avelino Aramayo, ancien ministre de Bolivie, à Londres, qui possède de hautes relations dans la société parisienne, à laquelle il est rattaché par des liens de famille, et qui nous a déclaré ce qui suit :

« Le traité d'alliance de 1873 était purement défensif en vue des préparatifs du Chili qui, voulant établir son hégémonie dans le Pacifique, avait fait construire de grands cuirassés comme le *Cochrane* et le *Blanco-Encalada* : d'où son écrasante supériorité maritime sur le Pérou, la Bolivie n'ayant pas de marine de guerre.

« Il est absolument inexact que, lorsque le Chili et la

Bolivie se libérèrent de la domination de l'Espagne, il ait subsisté dans la province d'Antofagasta une zone située entre les parallèles 23 et 25, sur laquelle les deux pays pouvaient prétendre avoir des droits de souveraineté. Ni la Bolivie, ni Antofagasta n'existaient à cette époque. Il y avait seulement la vice-royauté de Lima et la capitainerie du Chili. Nous en avons les preuves, non seulement dans d'innombrables documents de l'époque coloniale, mais encore dans les cartes marines de l'amirauté britannique.

« Au moment où le Haut-Pérou se sépara de la vice-royauté de Lima et se transforma en une République indépendante, qui prit le nom de Bolivie, et qui avait pour limites celle de l'ancienne audience de Charcas, on reconnut comme lui appartenant la côte qui s'étend entre le Rio Loa, au nord, et le Rio Paposo, au sud. Le territoire de la République fut alors divisé en différents départements, et celui du littoral reçut le nom de La-Mar. Sa capitale était Cobija.

« Les pêcheurs et les trafiquants chiliens de guano firent des incursions de plus en plus fréquentes sur ces côtes boliviennes.

« En 1864, le général Melgarejo s'empara du pouvoir et gouverna le pays en despote sans scrupule et sans patriotisme. Le Chili trouva en lui un instrument commode pour réaliser ses plans. Ce fut lui qui signa le traité de 1866 d'après lequel la Bolivie et le Chili devaient exploiter de compte à demi les guanos de Mejillones. Ce ne fut pas, comme le prétend la légation du Chili, ce traité-là mais bien celui de 1874 qui fixa, d'une manière définitive et précise comme ligne frontière des deux pays, le parallèle 24. Il y était stipulé en faveur des habitants chiliens que, dans la zone comprise entre les parallèles 23 et 24, il ne serait pas créé d'autres impôts que ceux déjà en vigueur, avec égalité de traitement pour les Boliviens dans la zone comprise entre les parallèles 24 et 25.

« L'argument que la Bolivie aurait violé ce traité en établissant un impôt nouveau qui aurait servi de prétexte à la guerre, est sans fondement. Il s'agissait d'un accord avec une compagnie anglo-chilienne patronnée par des politiciens en vue au Chili, « un groupe de spéculateurs » comme les qualifiait à cette époque, dans une séance du Parlement, un homme d'Etat chilien, M. Ambrosio Montt.

Ces politiciens avaient des prétentions sur une zone très étendue et riche en nitrates. Après avoir offert une participation au gouvernement, ils se refusèrent à supporter une modeste « royalty » imposée par le congrès bolivien. Le Chili répondit à cette mesure en occupant Antofagasta. C'était l'invasion sans déclaration de guerre préalable.

« Le Chili avait cherché auparavant querelle à la République Argentine en s'emparant par la force sur les côtes de Patagonie de la goélette *Devonshire*, chargée de guano. La République Argentine repoussa rapidement l'agresseur et le Chili fut forcé de conclure le traité connu sous le nom de Fierro-Sarratea. Le gouvernement sortit de cette aventure avec son prestige affaibli à l'intérieur, mais se trouvant bien préparé à la guerre, en profita pour se jeter sur la Bolivie, pays faible et complètement désarmé.

« Voilà les causes réelles de l'occupation d'Antofagasta et de la déclaration de guerre de 1879.

« Le Chili vainqueur annexa les territoires de Tacna et Tarapaca qui faisaient la richesse du Pérou et tout le littoral bolivien d'Antofagasta, riche en nitrates et minerais, enlevant en même temps à la Bolivie tout accès à la mer. Le Chili, qui avait avant cette guerre seize millions de piastres de rente, eut bientôt un budget dépassant deux cent millions de piastres qu'il obtint en frappant de droits excessifs l'exportation des nitrates. L'aventure avait donc été très lucrative.

« Le *Standard* de Londres (novembre 1881) avait raison d'écrire : « Vu la situation actuelle de l'Amérique du Sud, ce serait simplement offrir une prime aux combinaisons agressives si l'annexion était reconnue comme le droit du plus fort. Dans ce cas, M. Blaine a procédé avec une énergie qui devrait être universellement approuvée. »

« Malheureusement, cette énergie n'aboutit pas et dans les « Conférences d'Arica », la diplomatie chilienne eut raison des bons offices des Etats-Unis.

Pérou et Chili devant la Conférence

« Paris-Midi »

## Pérou et Chili devant la Conférence

« Paris-Midi », 31 mars 1919

Le président Wilson nous revient. Il a prononcé, avant de quitter New-York, l'un des plus beaux discours de sa carrière, si riche en œuvres admirables, un discours profond, plein de pensée, de sentiment, de connaissance des hommes, d'un puissant souffle d'idéal, mêlés à un sens juste des réalisations. On a beau se redire à chaque tournant de la route que le président Wilson est l'un des plus grands parmi les esprits politiques de tous les temps, on n'en reste pas moins confondu par chacune de ses manifestations.

Le président Wilson a renouvelé catégoriquement, avant de s'embarquer, le vœu et la promesse qu'il a déjà si souvent faits : « Je n'entends pas revenir avant que les affaires de là-bas soient complètement achevées, et elles ne peuvent être achevées que lorsque les nations du monde auront l'assurance de la permanence de la paix.... »

... Ce qu'on pouvait craindre seulement, c'est que M. Wilson fût amené, par le souci de ses adversaires, à restreindre le sens et la portée de la « Société des Nations ». Sur deux points, au moins, cela paraissait vraisemblable. Tout d'abord, il serait difficile au président, d'obtenir, dans l'état actuel des forces politiques, une revision de la constitution fédérale, aux trois quarts des voix. Cela signifie, d'une part, que la Charte des nations ne devra pas être contraire, sur aucun point, à la constitution américaine, et qu'elle ne pourra pas, en particulier, toucher à la souveraineté de l'Etat et aussi que les Etats-Unis ne devront jamais être entraînés dans aucune guerre automatiquement et contre leur volonté.

Le second point concerne la doctrine de Monroë. On sait que, dans son interprétation actuelle, bien différente

de l'esprit dans lequel elle a été formulée en 1823, la doctrine de Monroe signifie que les Etats-Unis ne doivent tolérer aucune intervention d'une puissance européenne dans les affaires américaines. Il en résulte que la Société des Nations ne saurait s'appliquer sans autre au continent américain.

« Nous tenons pour certain que si l'Allemagne avait un seul instant pensé que la Grande-Bretagne s'unirait à la France et à la Russie, elle n'aurait pas entrepris l'aventure, et la Ligue des nations a pour but de notifier à toute nation violatrice des lois que non seulement la Grande-Bretagne, mais encore les Etats-Unis, et avec eux le reste de l'Univers seraient là pour se mettre en travers des entreprises de pareille sorte ».

Cela, c'est la Société des Nations intégrale, celle que le monde attend, et qui ne peut se concilier avec aucun égoïsme, avec aucune doctrine de Washington ou de Monroe. Car dans une Société ainsi faite, les Etats-Unis pourront se trouver automatiquement entraînés à intervenir dans les affaires d'Europe et réciproquement les puissances européennes pourront être obligées de participer au maintien de l'ordre en Amérique — fût-ce même contre les Etats-Unis.

C'est là un aspect de la Société des Nations qui nous échappe parfois. Il est pourtant essentiel. Qu'arriverait-il, disait récemment un diplomate français, si un conflit surgissait un jour entre les Etats-Unis et le Pérou et que la Société des Nations prit parti contre les Etats-Unis ? Enverrons-nous alors des troupes pour soutenir le Pérou ? La question est loin d'être oiseuse, et la réalité se charge de la poser, aujourd'hui même — il est vrai sous une autre forme.

On sait qu'un conflit, latent, entre le Chili et le Pérou, vient de se réveiller. On trouvera dans le *Journal des Débats* du 23 février un article très intéressant de M. Maurice Spronck, député de Paris, sur la genèse de ce conflit.

« En 1879, les régions désertiques de Tarapaca, de Tacna et d'Arica, qui constituaient l'extrémité méridionale du Pérou et les régions, non moins désertiques, d'Antofagasta et d'Atacama, qui formaient le débouché de la Bolivie vers l'Océan, commençaient à voir se déve-

« lopper, avec une rapidité intense, l'exploitation de leurs usines de guano, de cuivre, d'argent, et surtout de nitrates. Le Chili, qui ne possédait qu'une faible étendue de nitrières, regardait avec envie les milliards cachés sous le territoire aride de ses voisins. »

Le Chili déclara la guerre à la Bolivie sous un prétexte et le Pérou y fut entraîné.

Le Pérou et la Bolivie furent battus et signèrent (quatre ans plus tard), le 20 octobre 1883, le traité d'Ancon.

Par ce traité, les provinces d'Iquique et de Tarapaca passaient, à titre définitif, sous la souveraineté du Chili ; mais les provinces de Tacna et d'Arica n'étaient cédées qu'à titre provisoire, pour une période de dix ans ; ou plutôt, au bout de dix ans, une consultation des populations intéressées devait statuer sur la nationalité à laquelle elles appartiendraient dorénavant : « A l'expiration de ce délai (c'est-à-dire en mars 1894), disait textuellement le document d'Ancon, un plébiscite décidera si le territoire des provinces susmentionnées doit demeurer définitivement sous la domination et la souveraineté chiliennes, ou continuer à faire partie du territoire du Pérou. » Or, cette clause est toujours restée lettre morte, aucun plébiscite n'a jamais eu lieu.

Nous ne pouvons refaire ici, tout au long, l'histoire des négociations entre le Chili et le Pérou, des engagements pris et éludés, des persécutions auxquelles la population péruvienne fut en butte, des médiations repoussées, etc. Ce que l'on peut dire, c'est que si jamais une politique a ressemblé à la politique allemande, ce fut celle du Chili, si une situation a ressemblé à celle du Slesvig, ce fut celle de Tacna et d'Arica.

